



## **Rapport synthèse de la 307<sup>e</sup> réunion du conseil syndical (CS) tenue le 16 mars 2017**

Pour avoir accès au diaporama présenté au conseil syndical : [cliquez ici](#)

### **Renouvellement de la convention collective**

La VPAS, la professeure Monique Cadrin, a présenté les thèmes qui seront abordés par les différents groupes de discussion sur le renouvellement de la convention collective :

#### **1) Le soutien à la recherche**

- Les dégagements pour la recherche
- Les fonds de démarrage, subventions nouveaux chercheurs
- Encadrement des étudiants aux cycles supérieurs
- Chaires UQTR
- Dégagements liés aux chaires de recherche
- Organisation de la sous-commission de la recherche
- Fonds de la recherche clinique
- Embauche : professeurs cliniciens, postes de suppléant, clause résolutoire, perfectionnement ad hoc, etc.

#### **2) Le plancher d'emploi et les salaires**

- Comparaison du revenu vs expérience dans le réseau
- Gel à 10 ans d'expérience à la catégorie 2.9 pour un détenteur de doctorat (au lieu de commencer à 2.6)
- Ajout d'échelons à la catégorie 3 et 4 vs meilleures années de retraite
- Chaires de recherche
- Primes pour direction pédagogique
- Cours en appoint
- Sabbatique à 100 %
- Forfaitaire à la prise de retraite

#### **3) La tâche**

- Cours à distance : cours en ligne, visioconférence, MOOC, cours hybrides, etc.
- La direction pédagogique
- L'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs
- L'embauche : professeurs cliniciens, suppléants, clauses résolutoires, etc.
- L'expérience du multicampus à l'UQTR
- Autres aspects concernant la tâche

Les professeurs seront invités par un *doodle* à s'inscrire aux différents groupes qui se réuniront durant la dernière semaine de mars et les trois premières semaines du mois d'avril. L'objectif est de déposer à une assemblée générale extraordinaire le 1<sup>er</sup> juin prochain les principaux enjeux de la prochaine négociation.

Certains délégués ont fait rapport des échanges tenus dans leur département respectif sur les changements souhaités à la convention collective.

## **Rapport du CRT**

### **Mieux connaître la convention**

Le VPRT a présenté aux délégués les clauses de la convention concernant la composition des comités de présélection et les clauses résolutoires aux contrats d'embauche.

#### **Comité de présélection**

Le VPRT précise que, contrairement à la pratique, il n'est pas possible de désigner un membre substitut au comité de présélection d'embauche. Le comité doit être composé du directeur de département et d'au moins deux professeurs. Si l'une de ces personnes est susceptible de se placer en conflit d'intérêts, il est préférable de nommer un troisième professeur qui pourra, si nécessaire, compléter la composition du comité.

#### **Clause résolutoire**

Le VPRT précise que la clause 11.10 de la convention collective prévoit qu'un département doit, lors du renouvellement du premier contrat d'un professeur, préciser qu'il recommande également le renouvellement de la clause résolutoire apparaissant à son contrat initial d'embauche.

## **Affaires budgétaires**

Le conseil syndical a entériné la recommandation du comité exécutif de maintenir le statu quo sur le taux de cotisation syndicale pour l'année 2017-2018. Le prochain budget 2017-2018 prévoit des produits d'environ 830 000 \$ en hausse comparativement au budget 2016-2017.

Les charges de la prochaine année sont prévues à 820 000 \$. Cette croissance des charges est surtout due aux postes reliés à la prochaine négociation pour le renouvellement de la convention collective : communications, négociations, actions syndicales, etc.

## **Code d'éthique et de déontologie des employés de l'UQTR**

Le président a rappelé le travail fait par le Syndicat, l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR (IPUQTR) et le Forum des partenaires de l'UQTR pour rendre acceptable le projet de code d'éthique initial.

Le document a été adopté par le conseil d'administration le 13 mars dernier.

**Prix d'engagement syndical 2017**

La VPSC, la professeure Diane Saint-Laurent, signale que le comité exécutif a convenu de remettre un prix d'engagement syndical en 2017. Elle invite donc les délégués à soumettre des candidatures pour l'attribution du prix.